

Il revient au Cabinet fédéral de mettre ses offres à jour. Il peut bonifier le rapport du comité. Il pourra utiliser deux résolutions: une de 7-50 et une autre d'unanimité. À la fin du mois de mai, le gouvernement pourra les déposer devant les deux chambres, répondant ainsi au rapport du Comité sur le renouvellement du Canada.

Ce n'est qu'alors et par la suite, qu'on pourra vraiment parler d'offres fédérales en bonne et due forme.

Ce que notre comité a fait c'est d'examiner en profondeur le parlementarisme, avec la réforme du Sénat, et le fédéralisme canadien, avec le partage des pouvoirs. Jamais, comme nous l'avons dit, un comité parlementaire n'aura eu pareille mission depuis 1867. Nous avons fait tout ce qui était possible. L'avenir seul dira si notre comité a ou non posé le jalon important qui manquait sur notre route commune.

Il est certain qu'en bout de piste chaque grand point cardinal des propositions sera déterminant: premièrement, le partage des pouvoirs; deuxièmement, le gouvernement autochtone autonome; troisièmement, le Sénat élu; quatrièmement, la société distincte. À ces quatre points cardinaux, il faut ajouter (c'est très important) la formule d'amendement et la présence de trois juges du Québec à la Cour suprême du Canada.

Voilà, honorables sénateurs, la façon dont je pourrais résumer le plus brièvement possible les 10 points les plus importants de ce rapport. Je sais bien que c'est parfois un peu technique, je sais bien que parfois il y a du jargon juridique dans tout cela, mais vous savez il faut essayer d'être précis, il faut essayer d'aller droit au but et il nous reste peu de temps pour voir de quelle façon nous devons réagir.

Je suis très content que, malgré quelques opinions dissidentes ici et là, nous ayons pu au moins arriver à un rapport unanime à 90 pour cent dans un domaine qui touchait le cœur non seulement du partage des pouvoirs mais également du parlementarisme et de la fameuse et très difficile question du gouvernement autochtone autonome. Merci beaucoup.

(1740)

[Traduction]

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose d'ajourner le débat et de prendre la parole plus tard, au début de la semaine prochaine peut-être. Cela n'empêcherait pas tout autre sénateur qui désire prendre la parole de le faire en attendant. Je ne voudrais gêner personne en sollicitant l'ajournement. Ce n'est pas que je ne sois pas prêt à prendre la parole, mais plutôt que je le sois trop bien. Je dois tenter de réduire cette préparation à des proportions raisonnables.

J'aimerais, avant de me rasseoir, remercier le sénateur Beaudoin du résumé qu'il nous a fait aujourd'hui en abordant tant de points, ce qui nous a été très utile, et des références qu'il a faites aux membres du comité. Il y a lieu de le féliciter de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche de président et du dévouement dont il a fait preuve au cours des audiences du comité et de la rédaction subséquente du rapport.

Comme je le mentionnerai dans mon discours, le sénateur Beaudoin et moi ne sommes pas entièrement d'accord sur ce que le rapport veut dire sur certains points et sur l'importance des dissensions. C'est vrai que le rapport est unanime en ce sens que tous les membres du comité l'ont signé, mais tout en

étant unanimes sur bien des points et sur l'accord intervenu, nous l'étions aussi dans le désaccord.

Nous étions unanimes dans l'accord et dans le désaccord parce que le document signé est un rapport où l'unanimité et la dissension font bon ménage. Lorsqu'on examine le texte final, par exemple, surtout en ce qui a trait aux pouvoirs du Sénat, il est impossible de ne pas y voir une forte divergence d'opinion qui, une fois résolue, déterminera selon moi le genre de Sénat que nous aurons, à savoir un Sénat équitable ou à représentation égale. Le sénateur Beaudoin conviendra, je crois, que cette divergence pourrait à elle seule avoir des conséquences majeures. Elle est d'autant plus significative que le rapport du comité diverge fortement des propositions gouvernementales sur la question des pouvoirs du Sénat. Le gouvernement du Canada établissait dans ses propositions un veto absolu sur le cours normal du processus législatif; les questions d'importance nationale faisaient l'objet d'un veto suspensif, tandis que les projets de loi de crédit ne seraient pas soumis au Sénat.

Dans l'important discours qu'il a prononcé à Calgary au sujet des pouvoirs du Sénat, M. Clark a dit que si les propositions du gouvernement avaient été en vigueur depuis les trois dernières années, 80 p. 100 des projets de loi présentés au Parlement auraient été assujettis à un droit de veto absolu. J'ai trouvé cela très encourageant, car j'ai alors pensé que nous pourrions devenir une deuxième Chambre efficace.

Personnellement, je ne comprends toujours pas pourquoi les membres du comité ne s'en sont pas tenus à la proposition du gouvernement. Elle concerne une question très importante. Le comité a présenté une recommandation de son cru, qui n'a rien à voir avec la proposition du gouvernement, à moins que celui-ci se soit ravisé et qu'il ait donné une ligne de conduite à suivre aux membres conservateurs du comité. Mais ce qu'il faut retenir—ou du moins, ce qui aide à comprendre le rapport—c'est la distance que le comité a pris par rapport aux propositions du gouvernement. Il ne les a certainement pas suivies servilement. Le Sénat est une question très importante.

Le sénateur Beaudoin a parlé de la proposition du gouvernement du Canada.

Son Honneur le Président suppléant: Ai-je la permission de ne pas tenir compte de l'heure?

Le sénateur MacEachen: Non. Je voudrais terminer en ajoutant un autre exemple montrant comment le comité s'est écarté de la proposition du gouvernement du Canada d'une manière regrettable.

Le gouvernement du Canada réclamait de nouveaux pouvoirs pour gérer l'union économique. Si cela avait été approuvé, les répercussions auraient été considérables en ce qui concerne la gestion de la politique budgétaire et les consultations avec les provinces sur les questions de compétence exclusivement provinciale, par exemple. Le gouvernement fédéral réclamait pour soi un nouveau pouvoir qui me semblait assez inoffensif. Cela a été modifié, pour reprendre une expression éloquente du sénateur Beaudoin, au point que ce ne sera plus un pouvoir du tout. Ce sera un objectif de gouvernement inséré dans la Constitution, un guide. Mais le gouvernement du Canada n'aura absolument pas de nouveaux pouvoirs pour exercer les responsabilités qu'il demandait dans cette proposition.